



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E162325

VALABLE JUSQU'AU 14/11/2024

ÉDITÉ LE 19/06/2024

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 06/04/2016

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 03/03/2023
2 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC AGEN 819333055

Siret : 819 333 055 00013

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 0095958

Assurance Responsabilité Travaux :

MAAF 147076525W001

Assurance Responsabilité Civile :

MAAF 147076525W001

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/05/2023

Raison sociale : J. BERTHET ENERGIE

717 ROUTE DE PLAISANCE
LIEU DIT PLAISANCE
47250 COCUMONT

Téléphone : 07 85 45 46 17

Portable :

Site Internet :

E-mail : jbenergie47@orange.fr

Responsabilité légale :

BERTHET JULIEN PRÉSIDENT

Fax :

Effectif moyen : 2

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	06/10/2022
5221	Installation d'appareil de chauffage bois indépendant : poêle et insert	05/10/2023
5222	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ²	05/10/2023
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² Mention RGE	06/10/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
<input type="checkbox"/> Chaudière bois	01/01/2021
<input type="checkbox"/> Poêle ou insert bois	01/01/2021
<input type="checkbox"/> Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
<input type="checkbox"/> Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE PAU
TECHNOPOLE HELIOPARC
2 AVENUE PIERRE ANGOT
CS 8011
64053 PAU CEDEX 09

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.